

Objet de délibération :
Avis du Syndicat Mixte sur la
modification du PLU de Béligneux

Sont présents 08 membres, convoqués le 26 mars 2010.

Sont excusés :

Messieurs BOUCHON – PROTIERE - ORSET – FERRY – BERTHOU – DUSSERT et Madame EXPOSITO

La Présidente fait part de la sollicitation de l'avis du syndicat mixte par la commune de Béligneux dans le cadre de la modification de son PLU.

Elle présente en détail l'objet de cette modification qui concerne :

1- La modification du périmètre de protection de l'usine ARKEMA

La Présidente explique que cette modification a pour objet la prise en compte du nouveau périmètre d'étude du futur PPRT. Elle rappelle en effet qu'un arrêté préfectoral en date du 13 août 2009 a défini un nouveau périmètre autour de l'usine ARKEMA de Balan plus réduit et qui offre de nouvelles possibilités d'urbanisation pour la commune de Béligneux.

En effet, une partie du territoire de la commune n'étant plus concernée par les risques de cette usine, les restrictions d'urbanisme en vigueur peuvent être levées via une procédure de modification.

2- La modification du règlement permettant :

↳ La construction d'un EHPAD

↳ La réalisation d'une halte garderie sur un terrain militaire

↳ D'apporter des précisions sur la réalisation d'aménagements de sécurité

Considérant que ce projet de modification du PLU de Béligneux :

- Ne présente pas d'éléments d'incompatibilité avec le SCOT
- Ne touche pas à l'économie générale du PADD
- N'a pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone naturelle ou agricole
- Ne comporte pas de risques graves de nuisances

Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- REND UN AVIS FAVORABLE au projet de révision de modification du PLU de la commune de BELIGNEUX, approuvé le 7 mars 2005.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

La Présidente,